

Voter avec les pieds

La transformation des usages politiques de la rue

*Olivier Fillieule**

Introduction

Le fonctionnement des démocraties ne se réduit pas aux élections, à l'engagement partisan et syndical. La participation politique s'est manifestée et se manifeste à travers de multiples actions revendicatives débouchant souvent sur des actions illégales ou violentes, ébranlant même quelquefois la société toute entière. C'est le cas aux États-Unis dans les années 1950 et 1960 avec le mouvement pour les droits civiques, puis dans la décennie suivante, lorsque la contestation se nourrit de l'opposition à la guerre du Vietnam et des mouvements de libération sexuelle. Pendant près de 10 ans, les États-Unis vivent à l'heure des manifestations de rue, tout comme l'Italie, l'Allemagne, le Mexique et la France de mai 1968. Trente ans après, la contestation continue d'être un des éléments essentiels de la vie démocratique. Que l'on songe également aux manifestations qui permirent récemment des changements de régime, après que l'État se fut dissout dans la plupart des pays de l'Est et démontrent encore à quel point l'irruption de réponses collectives aux situations de crises et de tension doit être placée au centre de toute gestion politique et de toute analyse des processus de contrôle social et de changement.

Mais surtout, un faisceau convergent de données permet de constater le développement sans précédent du recours à la rue. On a montré qu'en France, plus de 10 000 manifestations ont lieu chaque année, soit près d'une trentaine par jour, dont trois à Paris. L'Espagne,¹ l'Allemagne, la Suisse, les Pays Bas,² l'Italie, sont sujets aux mêmes évolutions. La tendance n'est pas propre à l'Europe. Sur le continent américain, John McCarthy et Clark McPhail notent un phénomène similaire.³ Toujours en Amérique du Nord, le Mexique n'est pas en reste: dans le seul DF, les services officiels recensent 1 420 manifestations et piquets en 1998, 2 040 en 1999 et près de 2 300 en 2000, qui auraient mobilisé plus de 4 000 000 de personnes. Là comme ailleurs, on est frappé par la diversité des groupes qui y ont recours et des intérêts défendus, comme si, par l'extension du recours à la rue à toutes les couches de la société et à toutes les causes, l'on était définitivement entré dans cette ère de la "démocratie de protestation" annoncée en 1970 par Amitai Etzioni.⁴ Dans un article qui dénonce cet engouement des Mexicains pour la manifestation, un journaliste de *Excelsior* nous offre un véritable inventaire à la Prévert:

... las calles del DF no sólo se ven afectadas [...] por manifestaciones que se plantan por días, semanas o meses, como sucedió con los alumnos de la Escuela Normal Rural de El Mexe, Hidalgo, el 29 de febrero, o los maestros de Guerrero, Michoacán, Oaxaca y Chiapas, o las caminatas de grupos políticos provenientes de dife-

* CNRS / CRESAL.
olivier.fillieule@noos.fr

*rentes entidades de toda nuestra geografía [...]. Lo mismo ha sucedido con los ambulantes, desalojados del Centro Histórico de Puebla, lo mismo con electricistas, petroleros y hasta jubilados y pensionados. Existen otras masas sociales, que no disienten ni siquiera con la política neoliberal o la pobreza extrema, como son los grupos gay y lésbicos que desfilan para exigir reconocimiento de la sociedad.*⁵

Ce développement s'accompagne d'un processus d'institutionnalisation qui fait du recours à la rue l'une des formes légitimes de la participation politique en démocratie, au même titre par exemple que le vote.⁶ La marche des zapatistes lancée le 25 février 2001 en offre une illustration paradigmatique.

D'abord, dans le contexte du changement de parti au pouvoir, Marcos déclare au *Monde* (27 février 2001) que le Mexique a atteint une certaine maturité politique, un degré suffisant de démocratisation pour que l'EZLN renonce à la stratégie de guérilla, dépose les armes, et manifeste légalement et pacifiquement, selon les règles de la démocratie. De son côté, Vicente Fox mise sur un mouvement d'opinion en faveur de la paix pour contraindre Marcos à abandonner la lutte armée et à s'intégrer à la vie politique. Il invite "la nation entière" à soutenir la marche de la caravane zapatiste, alors même que les négociations étaient interrompues depuis septembre 1996. Bref, le recours à la rue est là clairement le signe d'un début de normalisation et d'intégration au processus politique. La forme même prise par la caravane zapatiste, enfin, rend manifeste cette normalisation. Le sous-commandant et les 25 commandants se déplacent à bord d'un autobus précédé de voitures de police, survolé par deux hélicoptères et avec un service d'ordre composé au total de 2 000 policiers. Quelques supporters pour suivre l'autobus, mais surtout une foule de journalistes pour couvrir l'événement et la série de *meetings* prévus avant le dernier grand rassemblement sur le Zócalo, le 11 mars. Une opération, donc, où la coopération l'emporte sur l'affrontement, où l'efficacité dépend moins de la force du nombre que de l'issue de la bataille médiatique.

Les similitudes dans la manière dont les répertoires d'action protestataire ont évolué ces 20 dernières années posent un ensemble de problèmes intéressants à l'analyse comparée. Par exemple, la thèse de la différenciation des conflits politiques, développée notamment par Rosenau, repose sur l'idée que l'on assiste à une "globalisation" des con-

flits sous l'effet de l'internationalisation des échanges matériels et immatériels.⁷ Aussi bien, et sans doute plus encore, la comparaison internationale souligne l'existence d'un processus de rationalisation et d'uniformisation relative dans l'organisation des polices de l'ordre public. Le champ du maintien de l'ordre apparaît travaillé par une série de processus isomorphiques qui ont tendanciellement pour effet d'unifier à la fois les modes organisationnels, les doctrines d'emploi, les savoirs professionnels et les pratiques routinières.

Il est impossible, dans le cadre de cet article, d'explorer toutes ces hypothèses. En contrepoint aux textes qui vont suivre, et qui tous portent sur les manifestations au Mexique, nous proposons une brève analyse de la manière dont, en France, le répertoire contemporain de l'action collective s'est mis en place, contribuant à la transformation des usages politiques de la rue, en interaction permanente avec les stratégies du pouvoir. Le simple rappel des conditions de possibilité du répertoire contemporain contribue à éclairer, par le jeu des ressemblances et des différences, la comparaison avec la réalité mexicaine saisie ici dans son épaisseur historique.

L'invention d'un nouveau répertoire d'action

Les formes prises par l'action contestataire varient en fonction des traditions politiques propres à chaque groupe et de leurs ressources. La mise en place d'une action protestataire s'apparente en effet à une gestion de ressources rares. L'observation diachronique de l'action collective ne laisse pas de doute: celle-ci emprunte, selon les époques, des formes contraintes par un champ des possibles relativement stable dans le temps. Plus encore, parmi les possibilités offertes à un moment donné, on n'en choisit qu'un faible nombre, en raison d'une part de l'expérience accumulée et d'autre part des ressources dont on dispose.

C'est à Charles Tilly qu'il revient d'avoir conceptualisé la notion de répertoire d'action. À travers une large revue historique et comparative, qui couvre les pays européens et les États-Unis entre le XVI^e et le XX^e siècle, celui-ci s'attache à rendre compte de l'évolution du caractère de l'action collective.⁸ Il montre que la modernisation, à travers les

changements structuraux majeurs qu'elle a produits, a profondément affecté l'action collective. Tout d'abord, le déplacement des lieux de pouvoir, avec l'avènement du capitalisme moderne et la construction des États-nations, a eu pour conséquence une évolution des formes organisationnelles à la base de l'action collective: les solidarités communautaires furent peu à peu détruites et remplacées par des associations volontaires. Dans le même temps, les buts de l'action collective évoluaient, et de "compétitifs" (exprimant des demandes de ressources réclamées par d'autres groupes) aux XV^e et XVI^e siècles, devenaient progressivement "réactifs" ou "défensifs" (réclamant des droits contestés ou violés) aux XVII^e et XVIII^e siècles, sous l'effet des processus de modernisation. Ensuite, au XIX^e et au XX^e siècles, les mouvements prennent une allure "proactive" ou "offensive" (demande de droits n'ayant pas été exercés auparavant). Dans les deux premières périodes –au moment de la lutte entre groupes pour le contrôle des ressources puis de la réaction à la mainmise de l'État sur les ressources du groupe–, l'action collective est menée par des communautés solidaires préexistantes.⁹ Au contraire, les revendications de contrôle des structures nationales –et non plus de résistance à ces mêmes structures– sont le fait des grandes associations modernes.¹⁰

Ces deux évolutions symétriques sont dues à la nationalisation du champ politique, dont l'effet est de remettre entre les mains de vastes structures des ressources auparavant localisées dans de petits groupes. Mais la construction d'organisations formelles a également bénéficié du mouvement d'urbanisation et du développement des mass-media, qui ont permis de réduire les coûts de la mobilisation par l'impact qu'ils ont eu sur la vie quotidienne de la population. Enfin, l'institutionnalisation de la démocratie libérale et la participation électorale de masse ont créé un environnement favorable aux associations volontaires.¹¹ Parallèlement, on assiste à l'évolution des formes d'action collective. Le charivari du XVI^e siècle disparaît pour laisser la place, aux XVII^e et XVIII^e siècles, aux émeutes du grain, aux révoltes contre les taxes et la conscription et aux appels dirigés vers les autorités paternalistes. Puis, à partir du XIX^e siècle, la grève et la manifestation deviennent les modes dominants d'expression collective, sous l'effet des processus de nationalisation et d'autonomisation. À ces facteurs, ajoutons l'irruption du nombre en politique, l'instauration du suffrage universel pour la

première fois en 1848 correspondant à peu près à la fixation du recours à la manifestation comme mode d'expression courant des revendications politiques.¹² La manifestation, par son caractère organisé et discipliné, se distingue dès lors de la "journée", de l'émeute, phénomènes plus anciens.

La rue s'érige alors en lieu géométrique de la contestation politique. Longtemps utilisée par le pouvoir pour mettre en scène sa puissance et parfois subvertie par les flambées insurrectionnelles, la rue devient l'objet d'une lutte pour la représentation légitime d'intérêts contradictoires. Dans ce contexte, la rue devient objet de politiques publiques et de contrôle social. Il est à cet égard frappant de noter que c'est au moment même où le pouvoir cherche à repenser la ville en fonction d'impératifs d'ordre public que s'ancre durablement la pratique de la manifestation de rue.

La rue: lieu géométrique de la contestation politique

"Le XIX^e siècle a créé la rue", écrit en 1893 John Grand-Carteret, auteur d'un ouvrage sur les mœurs et coutumes de ses contemporains.¹³ En effet, si la rue est aussi ancienne que la ville, sa configuration contemporaine émerge au siècle dernier, par une transformation fonctionnelle et morphologique.

Au début du XIX^e siècle, la rue est encore un lieu d'habitat, un lieu en quelque sorte privé, un monde propre à la classe ouvrière qui s'oppose à l'espace clos de la demeure bourgeoise. Peu à peu, cependant, l'espace de la rue devient public et se compartimente: le développement de la circulation routière refoule les piétons sur l'étroite bande des trottoirs, la rue devient espace de circulation pour des passants, la flânerie étant désormais réservée aux boulevards, du moins à Paris et dans les grandes métropoles de province. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Jules Vallès, en 1867, intitule son journal *La Rue*, pour le distinguer du *Boulevard*, autre journal créé par un photographe mondain.

Lieu de flânerie dominicale et de circulation, la rue est également, au XIX^e siècle, un lieu éminemment politique. C'est dans la rue que l'on s'attroupe pour lire les journaux placardés; c'est dans les rues que l'affiche politique, bientôt illustrée, se donne à voir à partir des années 1890; mais c'est surtout là que les "sans voix", ceux qui ne disposent pas d'un

accès routinier aux canaux traditionnels de la participation politique, peuvent se faire entendre par la protestation. Il n'est dès lors pas étonnant, après la grande peur de la Commune, que la rue en vienne à cristalliser dans le dernier quart du XIX^e siècle toutes les peurs sociales d'une bourgeoisie bouleversée par l'irruption de la "populace".¹⁴ La réaction est double: on cherche d'une part à expliquer, pour mieux les condamner, "les logiques de la foule" et c'est ainsi que naît la psychologie des foules, dans la droite ligne des visions délirantes d'un Taine sur la Révolution. Pour l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, l'homme (entendons ici l'homme du peuple) est toujours prêt à retomber dans une sauvagerie bestiale des origines lorsqu'il se trouve en foule:

... comme sur un radeau de naufragés sans vivres, [l'homme] est retombé à l'état de nature; le mince tissu d'habitudes et d'idées raisonnables dans lequel la civilisation l'enveloppait s'est déchiré et flotte en lambeaux autour de lui; les bras nus du sauvage ont reparu, il les agite. Pour les employer et se conduire, il n'a plus qu'un guide, celui des premiers jours, l'instinct alarmé de son estomac souffrant. Désormais, ce qui règne en lui et par lui, c'est le besoin animal, avec son cortège de suggestions violentes et bornées, tantôt sanguinaires et tantôt grotesques. Imbécile ou effaré, et toujours semblable à un roi nègre, ses seuls expédients politiques sont des procédés de boucherie ou des imitations de carnaval.¹⁵

On entend d'autre part se garder des assauts de la foule en délire par la transformation de l'espace urbain. À Paris, c'est Haussman, nommé préfet de la Seine en 1853, qui entreprend l'assainissement "physique" et "moral" de l'espace, par la création de larges artères peu propices à la barricade et facilement dégaugeables au canon: "... c'était l'éventrement du vieux Paris, du quartier des émeutes, des barricades, par une large voie centrale, percant, de part en part, ce dédale presque impraticable, accosté de communications transversales, dont la continuation devait compléter l'œuvre ainsi commencée ...", écrit-il dans ses *Mémoires*. "L'Empire est un damier enfermé dans sa boîte / Tout, hors la conscience, y suit la ligne droite", résume Victor Hugo dans *Les années funestes*. L'œuvre d'assainissement sera continuée avec obstination par les régimes ultérieurs, soucieux de l'élimination des traces du Paris insurrectionnel et révolutionnaire. C'est l'effacement de la rue Transnoain par le percement de la rue Beaubourg sous la

III^e République, la destruction enfin du quartier des Gravilliers, le secteur de Jacques Roux, chef des enragés pendant la Révolution, du quartier Beaubourg, de l'îlot Saint-Martin...

L'efficacité policière du quadrillage urbain contribue à assigner aux manifestations la nécessité du mouvement, selon des itinéraires bientôt fixés, mettant un terme au rassemblement statique, à la mise en défense d'un territoire défini par l'univers du travail et de la vie quotidienne.¹⁶ C'est également à ce moment que se fixent, en fonction des groupes manifestants et des enjeux, les espaces urbains propres au défilé. Tout d'abord, les manifestations entrent dans la ville alors qu'avant la révolution haussmanienne, les cortèges correspondent à une conception close de l'espace urbain:

Soit, comme le suggère Vincent Robert à propos de Lyon, on fait en ville une entrée solennelle ou agressive, par l'une des rares voies d'accès, pont ou porte; soit l'on en sort, vers les campagnes (où l'on va détruire les métiers concurrents), vers une autre ville (cortèges compagnoniques) ou un autre monde (cortèges funéraires); soit enfin on en fait le tour, ou bien on fait le tour d'un quartier... Cette ville là disparaît avec le Second Empire.¹⁷

Ensuite, les lieux de pouvoir deviennent de plus en plus fréquemment la cible des rassemblements et le point d'aboutissement des cortèges (ministères, préfectures, mairies, ambassades, etc.), dessinant ainsi une géographie symbolique du pouvoir et suggérant que l'occupation de la rue est moins une fin en soi (par exemple festive et / ou identitaire) qu'un moyen de prendre ou d'interpeller directement le pouvoir.

Enfin, des stratégies d'occupation de la rue propres à chaque groupe se cristallisent avec le temps. À Paris, la droite manifestera le plus souvent rive droite, que ce soit place de la Concorde (les boulangistes et les nationalistes, du fait de la proximité du Palais-Bourbon) ou dans le quartier de Saint-Augustin (par exemple, actuellement, le Premier Mai du Front National), alors que les manifestations des partis et syndicats de gauche se concentrent bientôt dans l'Est parisien, aux alentours de la Bourse du travail et le long des itinéraires reliant les places de la Bastille, de la République et de la Nation. Quant aux étudiants, toujours à Paris, ils considèrent le Quartier Latin comme "leur quartier" et ils y érigent d'ailleurs fréquemment des barricades.

Cette survivance du recours à la barricade dans les mouvements étudiants¹⁸ nous ramène au concept de répertoire d'action, suggérant qu'au-delà de la contrainte des ressources disponibles, les modes d'action sont d'abord déterminés par la culture propre à chaque groupe. C'est à ce point que la conceptualisation de Charles Tilly se révèle faible. Pour lui, en effet, les stratégies d'action sont bornées par une série de contraintes structurelles délimitant un champ des possibles politiques. Mais rien n'est dit sur les processus par lesquels les individus, contraints par un univers de ressources rares, en viennent à choisir telle ou telle stratégie d'action. Dans le modèle de Tilly, tout se passe comme si, une fois établies les contraintes structurelles, les acteurs utilisaient tels ou tels modes d'action en fonction de dilemmes pratiques pensés sur le mode du calcul rationnel. Autrement dit, un schéma d'explication causal successivement déterminé par: 1) L'évaluation de ce qu'il est généralement possible de faire. 2) L'évaluation de ce que les ressources effectivement à la disposition du groupe permettent de faire. On pointera ici sans peine un risque d'objectivisme si l'on ne tient pas compte –au-delà des opportunités objectivement disponibles– de la "culture" propre à chaque individu ou groupe, culture qui constitue un filtre au travers duquel ces opportunités objectives sont perçues, de manière variable selon les agents. De ce point de vue, la notion de répertoire d'action n'acquiert vraiment toute sa richesse que si à l'existence d'un univers de rareté l'on ajoute la multiplicité des perceptions de cet univers.

Cette conception des répertoires d'action est d'ailleurs, empiriquement, la seule à même de rendre compte, d'une part, de ce que les individus et les groupes, dans une situation donnée et à niveau égal de ressources, ne font pas forcément usage des mêmes stratégies d'action, comme nous l'avons montré ailleurs à propos du recours à la violence¹⁹ et, d'autre part, qu'il existe des décalages, des jeux –au sens d'espace laissé libre– entre évolutions des contraintes structurelles et modifications des répertoires. Nombreux en effet sont les cas où le répertoire de tel groupe se modifie sans qu'il soit possible de discerner des changements dans sa situation objective, mais plutôt à la suite d'une modification des perceptions provoquant des phénomènes d'imitation ou de diffusion. Les répertoires de certains groupes peuvent aussi bien rester longtemps insensibles à l'évolution des conditions structurelles, suggérant ainsi que pour chaque

groupe existent des temporalités propres et des degrés variables de plasticité au changement.²⁰

L'évolution des formes d'action manifestantes ne peut être menée enfin qu'en lien étroit avec l'attention portée aux stratégies d'ordre public qui, de manière centrale, contraignent le champ des possibles tactiques et stratégiques.

Ordre et désordres de rue. De l'injonction à l'influence

Considérée dans une longue durée, l'histoire du maintien de l'ordre dans les pays développés se caractérise sans aucun doute par une tendance à la pacification. En France, à partir des années 1880, le régime républicain s'est attaché à mettre en place de nouvelles modalités de la violence répressive à l'encontre des contestataires. Les dirigeants politiques d'alors cherchent explicitement à briser la dynamique des émeutes sanglantes, pour instaurer une paix publique dans laquelle l'État serait à la fois le garant de la libre expression des opinions et le meilleur rempart contre l'anarchie. C'est dans cette perspective que sont créées en 1921 les premières unités spécialisées de maintien de l'ordre –les Pelotons de Gendarmerie Mobile–, véritable "troisième force" destinée autant à éviter les exactions de l'armée –la fusillade de Fourmies n'est pas si lointaine– qu'à parer à l'incapacité technique des forces policières classiques.²¹ C'est dans la même perspective que sont créées les Compagnies Républicaines de Sécurité après la seconde Guerre mondiale, puis, en 1953, les compagnies de la Préfecture de Police de Paris.

Ainsi se développe la lente et progressive institutionnalisation du recours à la rue, avec d'un côté la pratique de plus en plus réglée et routinière du défilé de rue –que l'on songe à "l'invention" des services d'ordre au début du siècle–,²² et, de l'autre, l'habitude prise par la police de s'accommoder de cet état de fait par la négociation des parcours, les contacts établis avec les manifestants et l'attentisme relatif face à l'illégalisme et aux attaques dont elle fait quelquefois l'objet. Plus précisément, pour reprendre de manière un peu modifiée la périodisation proposée par Bruneteaux, ce processus se développe en trois séquences majeures: la période 1880-1921, marquée par un haut degré d'agitation (grèves et manifestations) et de répres-

sion qui pousse le pouvoir politique et l'armée à rechercher une solution technique à la nécessité de faire respecter l'ordre sans délégitimer le régime; à partir de 1921 et jusqu'en 1968, la troisième force s'institutionnalise lentement. Gendarmes, CRS puis Compagnies de District ébauchent les premiers éléments d'un registre d'intervention professionnalisé que l'on pourrait qualifier de répertoire du maintien de l'ordre.

Dans cette période, les progrès dans l'euphémisation des interventions sont constamment remis en cause par toute une série de facteurs contextuels qui marquent, de manière plus ou moins durable, des retours en arrière: le régime de Vichy, la multiplication des opérations de "rétablissement de l'ordre" et de "pacification" en métropole et dans les colonies sous la pression des guerres de libération nationale; l'agitation de mai 1968, enfin, par les inadaptations qu'elle révèle, inaugure une troisième période de sophistication de la doctrine, des stratégies et des matériels.

Parallèlement à cette évolution de la doctrine et de la pratique du maintien de l'ordre, le recours à la manifestation semble s'être institutionnalisé de manière durable. En France, sa légitimité est désormais un fait bien établi dans l'opinion publique, son utilisation massive touche pratiquement toutes les catégories socio-professionnelles,²³ et le dispositif législatif qui l'encadre a évolué constamment vers une légalisation croissante, allant jusqu'à la ranger, récemment, parmi les libertés publiques, sous la forme d'un droit constitutionnel (1994). Enfin, les situations de manifestations ne débouchent que très rarement sur l'usage de la violence, tant par les manifestants que par les forces de l'ordre. En effet, 5% seulement des manifestations débouchent sur des violences, qu'elles se traduisent par la dégradation de biens publics ou privés, soit par des atteintes aux personnes.²⁴

Ce constat invite à penser que, désormais, la manifestation est arrivée au terme d'un processus de naturalisation et de pacification qui la placerait au rang des pratiques conventionnelles de la participation politique. De manière générale, les manifestants coopèrent avec la police, s'assemblent sur le lieu prévu à l'avance, défilent le long d'un itinéraire négocié et se dispersent pacifiquement quel



que soit le résultat de leur action. Dans ce contexte, l'une des caractéristiques majeures de l'évolution du maintien de l'ordre est que celui-ci s'appuie de moins en moins sur un pouvoir d'injonction (c'est-à-dire sur l'exercice ou sur la menace de l'exercice de la coercition) et de plus en plus sur un pouvoir d'influence. De ce point de vue, si la relation police-manifestants demeure une relation de pouvoir, inégale par nature et dont la force est toujours l'horizon, on note le passage d'une relation de domination (avec le choix, pour les manifestants, soit de la soumission soit

du refus et de la sanction) à une relation d'échange négocié, certes toujours inégale, mais dans laquelle la négociation prévaut sur l'imposition pure et simple des règles du jeu. Ce passage d'un pouvoir d'injonction à un pouvoir d'influence nous renvoie à l'idée selon laquelle le maintien de l'ordre en démocratie n'est jamais mieux assuré que lorsqu'il se fonde sur le consentement des gouvernés. Si la relation de domination exclut le consentement de celui auquel elle s'applique, dans la relation d'influence, au contraire, le consentement formel est toujours nécessaire. On relèvera également que le maintien d'un fondement coercitif comme principe directeur de l'efficacité du maintien de l'ordre pose un problème fondamental de crédibilité dans un régime démocratique. En effet, l'injonction n'a de chance de fonctionner que si le lien entre injonction et usage de la coercition est effectif ou tout du moins plausible. Or, la mise en œuvre pratique de la coercition, en régime démocratique, a toutes les chances d'éroder les bases de la légitimité des gouvernants, et donc de demeurer dans la plupart des cas confinée au registre de la menace.

De tout cela, on serait tenté de conclure que, désormais, l'une des armes principales dont dispose la police n'est pas l'arsenal juridique ou répressif mais plutôt l'art de négocier avec les organisateurs, en les amenant sur un terrain qui leur est propre et où ils conservent la capacité d'expertise et d'initiative. Pourtant, l'observation des conflits contemporains et des moyens par lesquels ils ont été ou sont gérés par les autorités suggère que l'on relativise cette vision linéaire par la prise en compte d'effets pervers, de possibles retours en arrière et du traitement différencié des groupes protestataires.

res par les autorités. Deux points qui nous amènent à privilégier l'idée d'un processus d'évolution contingent du maintien de l'ordre public dans les pays développés.

L'effet gants de boxe. Du cours des choses, qu'il n'est pas linéaire

Par "effet gants de boxe", on entend désigner les effets contradictoires pouvant résulter du "procès de civilisation".²⁵ Nous faisons là référence au travail de Kenneth Sheard sur le développement de la boxe. Selon lui, l'introduction des gants dans la panoplie des combats, plutôt que de protéger la tête et le corps, aurait eu pour effet de permettre de porter des coups plus puissants et diversifiés, d'où, *in fine*, un accroissement de la violence des matches:

L'introduction des gants de boxe a non seulement provoqué davantage de lésions cérébrales, mais a également amené à de nouvelles techniques de combat. Dans les combats à poings nus, les coups étaient directs et coupants. Un boxeur qui aurait voulu asséner des crochets ou des coups répétés sur les côtés ou l'arrière de la tête, aurait couru le risque de se casser les doigts. L'introduction des gants a aussi rendu les combats plus excitants en favorisant les KO: le KO étant un euphémisme pour parler de lésion au cerveau.²⁶

On aura saisi de quoi il retourne. Les progrès techniques et tactiques accomplis en maintien de l'ordre depuis un siècle se sont traduits par un mouvement successif et apparemment contradictoire de démilitarisation (invention d'une troisième force et abandon des armes létales) et de remilitarisation, par la multiplication des matériels offensifs et défensifs. Nous ne développerons pas les effets pervers que peut entraîner le "blindage" des fonctionnaires et la sophistication des moyens d'intervention.²⁷

Il suffit de suggérer ici que ce qui, du côté du pouvoir et des forces de l'ordre, a pu être considéré comme moyens de pacification, ne l'a peut-être pas été dans les mêmes termes par les groupes manifestants. Par exemple, nous avons constaté, à l'occasion de sondages réalisés dans les manifestations,²⁸ que la perception par les manifestants du répertoire d'action policier en matière de coercition se démarquait largement de celle des fonctionnaires

de police. De ce point de vue, il est probable que la question de la pacification du maintien de l'ordre soit autant affaire de perception que de critères "objectifs", toute définition positive de la pacification butant sur l'exclusion qu'elle implique des significations évaluatives mises en œuvre par les protagonistes.

Par ailleurs, pour peu que l'on soit attentif à l'évolution des conflits sociaux et des formes qu'ils ont pris à tel ou tel moment de l'histoire, on en vient rapidement à la conclusion selon laquelle la constitution des savoirs et des pratiques policiers tout autant que les instruments légaux de la gestion des foules furent pour la plupart mis en place en réaction aux changements de répertoire d'action contestataires (par exemple dans les périodes 1893-1898, 1934, 1968, 1990-1993). Ce simple fait suffit à relativiser l'idée d'un processus continu de pacification dans la mesure où ce processus est lui-même dépendant de l'évolution des conflits sociaux. L'évolution du contexte politique et social britannique à partir de 1979, et les profondes mutations du maintien de l'ordre qui s'en sont suivies suffisent à le montrer.

Un jeu différencié

L'observation de terrain, tout comme l'analyse des archives policières, laisse apparaître que les styles de maintien de l'ordre varient dans une certaine mesure en fonction du type d'adversaire. Le "traitement" des groupes manifestants par les autorités n'est à l'évidence pas homogène, qu'il s'agisse des autorités politiques ou des forces de l'ordre sur le terrain. Il est donc pertinent de mettre en rapport le degré de répression policière avec les caractéristiques des manifestants et les consignes du politique si l'on veut dépasser la vision hypostasiée d'un maintien de l'ordre s'appliquant de manière indifférenciée à tous les groupes.

En France, les manifestants et leurs actions sont par exemple perçus de manière différenciée par les officiers en fonction de plusieurs critères combinés.²⁹ Ces critères d'appréciation reposent sur une double distinction qui fonctionne comme un instrument technique de classement des différentes situations: une première distinction oppose les manifestants rationnels, stratégiques et les irrationnels, soumis à l'influence des premiers; une seconde distinction se fait entre les individus /

manifestations pacifiques exprimant démocratiquement une opinion et ceux / celles qui par la violence recherchent l'affrontement ouvert avec les autorités politiques et policières. C'est la combinaison de ces deux axes qui détermine la perception des groupes ou des situations. Il faut dire encore que ces distinctions peuvent s'appliquer aussi bien à tel ou tel événement qu'à telle ou telle partie d'un événement, c'est-à-dire à tel ou tel groupe présent (les "casseurs", les "provocateurs") soit à telle ou telle phase / forme d'action (dispersion, action commando, etc.).

Ce classement explicite se redouble d'un classement moins avouable. La perception de la légitimité des groupes à être présents dans la rue et à avoir recours à tel ou tel mode d'action joue également un rôle central, tant au niveau des concepteurs du service d'ordre que des hommes du rang. "Le statut du groupe repose en dernière analyse sur les impressions qu'il crée auprès de la police et des services de renseignements", écrit J.A. Franck à ce propos,³⁰ suggérant que les policiers opèrent ainsi une distinction entre "bons" et "mauvais" manifestants.

Au-delà du discours officiel de la légalité républicaine selon lequel tout manifestant, à situation égale, a droit à un traitement égal, on constate, tant dans les rapports de manifestation que dans les entretiens, que les policiers portent toujours un jugement explicite sur la légitimité des manifestants. On retrouve ici les analyses de Dominique Monjardet sur l'idéologie professionnelle des CRS. Selon lui, l'attitude de ceux-ci,

... dépend du comportement des manifestants et très directement de la tension qu'eux-mêmes manifestent. Elle dépend aussi de façon particulière, pour chaque CRS, de la nature des manifestants: caractéristiques sociales, types de revendication. Mais l'éventail des opinions dans ce domaine est rétréci par le caractère assez homogène du recrutement, massivement populaire et d'origine ouvrière et paysanne [petite]. [Il en découle] ... une sympathie certaine pour les revendications ouvrières et une hargne certaine vis-à-vis des étudiants-jeunes-privilegiés-casseurs sans raisons.³¹

Conclusion

Dans *Demonstration Democracy*, Amitai Etzioni constatait, au début des années 1970, que le recours à l'expression directe des opinions devenait une pratique de plus en plus courante dans les pays dé-

mocratiques, perceptible à la fois de par l'augmentation en nombre des manifestations et de par leur diffusion dans toutes les couches de la société.³² Dix ans plus tard, dans le dernier chapitre de *Political Action*, Barnes et Kaase font la même remarque pour se féliciter de ce que les manifestations s'inscrivent désormais dans les usages normaux de la participation politique.³³

Ces constats d'une institutionnalisation croissante du recours à la rue semblent plus que jamais d'actualité pour les années 1980 et 1990. L'ampleur actuelle de la participation directe invite à ne plus retenir seulement du phénomène ses traductions les plus visibles, celles qui induisent ou accompagnent des crises politiques. En deçà de ces rares moments qui font "événement", le recours à la manifestation paraît s'inscrire dans les pratiques les plus quotidiennes. Ainsi savons-nous qu'au-delà de la plus forte mobilisation des ouvriers et de la "communauté éducative" (enseignants, étudiants, lycéens et parents d'élève), le recours à la manifestation touche la plupart des catégories sociales. De la même façon, l'analyse de la doctrine et de la pratique du maintien de l'ordre laissent supposer que la coopération, ou du moins la tolérance, l'emporte aujourd'hui sur l'affrontement direct. Ce mouvement est d'ailleurs porteur d'un paradoxe que l'on rencontre également dans l'histoire d'autres éléments des répertoires d'action protestataires: à mesure que la manifestation s'est généralisée tout en devenant acceptable et plus prévisible, elle semble avoir perdu de son efficacité politique. De ce point de vue, Frances Piven et Richard Cloward ont sans doute raison de préférer le terme de normalisation à celui d'institutionnalisation pour décrire ce type d'évolution.³⁴

Cette tendance à la normalisation comporte au moins deux effets. D'une part, elle fait passer la plupart des mouvements contestataires de la nécessité de "faire mal" à la nécessité de "faire nombre", ce qui signifie en clair que les ressources utiles à la réussite de l'action manifestante ont changé de nature et sont surtout disponibles pour les groupes dotés d'une organisation puissante et de soutiens importants. Tout se passerait donc de la même façon que pour la grève dont le potentiel révolutionnaire s'est affaibli au fur et à mesure qu'elle s'institutionnalisait.³⁵ D'autre part, et les deux points sont évidemment liés, le fait que la manifestation soit de plus en plus perçue comme un mode pacifique et légitime d'expression des opinions a pour effet de renforcer l'exclusion effective de certains groupes

de la scène des manifestations, groupes pour lesquels la violence est peut-être le dernier recours, mais que la sensibilité dominante trouve de moins en moins tolérable, justifiant du même coup le retour ponctuel, mais bien réel, à la répression. Dans cette perspective, l'occurrence de manifestations particulièrement violentes, le surgissement de formes de contestation politique nouvelles – par exemple cette vaste nébuleuse que le langage courant désigne sous le nom générique d'« émeutes de banlieues » – est peut-être à mettre en relation avec la perte d'efficacité de la manifestation.

Cette dernière remarque invite à ne pas accorder un trop grand crédit à l'idée d'un processus continu de pacification de la participation non conventionnelle qui viendrait s'inscrire dans un processus d'euphémisation de la violence, inspiré – souvent sans grande rigueur – de la sociologie éliasiennne et dont on trouve l'exact pendant dans l'idée d'un processus de civilisation des exécutants de la violence d'État, sous l'effet d'une professionnalisation constante. Mieux vaut en effet éviter la facilité d'une vision eschatologique qui tendrait à donner un sens à l'histoire des conflits de rue et des mouvements sociaux, et donc une fin. Tout indique que la manifestation, de la décision d'y recourir jusqu'aux formes qu'elle peut prendre dans l'action, est le produit de variables dont il est fort difficile de dire si elles ont suivi, suivent et suivront, même tendanciellement, un processus continu d'institutionnalisation et de routinisation. La légitimité de la protestation est toujours soumise à des processus historiques contingents et rien ne permet d'exclure le retour à une vision délégitimée qui entraînerait un mouvement de radicalisation de la pratique de la rue ou de la répression. Le « constat » d'une professionnalisation continue du maintien de l'ordre suscite autant de réserves. L'idée d'une recherche de technicité (du point de vue des matériels, de la formation des hommes et de l'organisation) qui conduirait les systèmes policiers à finalement « inventer » les moyens les plus adéquats au maintien de l'ordre public est loin d'aller de soi. Dans ce schéma, l'évolution de la police vers une relative militarisation serait le signe d'une meilleure technicité, d'une plus grande maîtrise des exigences du métier, tout se passant comme si les évolutions des organisations policières ne pouvaient trouver leur principe que dans les missions assignées. Or, le maintien de l'ordre ne se définit pas par une fonction, obéissant de ce fait à une rationalisation croissante qui le rendrait toujours plus asymptotique au résultat escompté. *

Notes

- 1 Ramón Adell, *La transición política en la calle. Manifestaciones de grupos y masas en Madrid, 1976-1987*, Collection *Tesis doctorales Universidad Complutense* 283, Madrid, 1989.
- 2 Hanspeter Kriesi et al., *The Politics of New Social Movements in Western Europe*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1995.
- 3 John McCarthy et Clark McPhail, L'institutionnalisation de la contestation aux États-Unis, dans Olivier Fillieule (dir.), *Maintien de l'ordre. Vers l'institutionnalisation de la police des manifestations?*, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure* 27: 16-35, 1997.
- 4 Amitai Etzioni, *Demonstration Democracy*, Gordon et Breach, New York, 1970.
- 5 Mario Peralta, *Excelsior*: 10-A, jueves 7 de diciembre de 2000.
- 6 L'articulation entre ces deux modes de protestation n'est jamais autant visible que dans les périodes où, justement, le vote faisant problème, on a recours à la manifestation de rue pour se faire entendre. C'est le cas par exemple de tous les mouvements de femmes qui entendent accéder au droit de vote (comme les suffragettes anglaises) ou à des positions éligibles comme le montre par exemple Fariba Adelkhah dans son travail sur le mouvement des femmes en Iran (Iran, femmes en mouvement, mouvement de femmes, com. au colloque *Mouvements sociaux dans le monde arabe*, Université Lausanne, Lausanne, 2000).
- 7 James Rosenau, *Turbulence in World Politics: a Theory of Change and Continuity*, Princeton University Press, Princeton, 1990.
- 8 Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*: 143-171, Addison Wesley Reading, Massachusetts, 1978; *Revolution and collective violence*, dans F.I. Greenstein et N.W. Polsby (dirs.), *Handbook of Political Science* (III), Addison Wesley Reading, Massachusetts, 1975 et *La France contestée de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris, 1986.
- 9 A. Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.
- 10 Charles Tilly, *From Mobilization...*: 143-151, *op. cit.* et *Revolution and Collective Violence...*: 48-55, art. cité.
- 11 Charles Tilly, *From Mobilization...*: 167, *op. cit.*
- 12 Sur la césure de 1848 en termes de reconnaissance relative de la manifestation, voir Vincent Robert, *Les chemins de la manifestation, 1848-1914*, PUL, Lyon, 1996. Notons d'ailleurs que le terme de manifestation – et de manifestant – ne commence à revêtir son acception contemporaine qu'aux alentours de 1845-1848. Dans son acception originelle, manifester signifie d'une part faire connaître, exprimer, promulguer et désigne d'autre part dans le vocabulaire théologique la révélation, c'est-à-dire la connaissance que Dieu donne de lui-même (épiphanie). Les dictionnaires constituent un bon indicateur de l'admission progressive et chaotique de la nouvelle acception. Le *Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, de Pierre Larousse (paru entre 1866 et 1876, le volume qui nous intéresse paraissant en 1873), donne la définition suivante de manifestation:
1) Production au dehors, acte par lequel une chose se manifeste, devient visible, sensible, apparente [...]. 2) Démonstration publique, collective, expression publique d'une opinion, d'un vœu: faire une manifestation en faveur de la Pologne. Quant au manifestant, il désigne, "... celui qui prend part à une manifestation: la foule des manifestants". L'acception

- moderne pourrait sembler fixée; pourtant, le *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa septième édition (1884), s'il reconnaît qu'une manifestation se dit "... de certains rassemblements ou mouvements ayant pour objet de manifester les sentiments d'un parti", recommande cependant de s'en tenir à l'acception religieuse. En 1890 encore, le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld qualifie l'acception moderne de néologisme et ce n'est qu'au début du XX^e siècle que se voit consacrée la prééminence de la définition actuellement prévalente, l'acception religieuse disparaissant bientôt complètement (voir par exemple l'édition de 1906 du *Larousse universel*, par Auger).
- 13 John Grand-Carteret, *Le XIX^e siècle en France. Classes, mœurs, usages, costumes, inventions*, Firmin-Didot, Paris, 1893.
- 14 Sur l'histoire de la foule, l'ouvrage de référence reste celui de Susanna Barrows, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX^e siècle*, Aubier, Paris, 1990 [1^{re} édition en 1981: *Distorting Mirrors. Visions of the Crowd in Late Nineteen-Century France*, Yale University Press].
- 15 Henri Taine, *Les origines de la France contemporaine*: 503, Robert Laffont, coll. Bouquins, Paris, 1990, [1^{re} édition chez Hachette en 1887-1888].
- 16 Voir *La Barricade, Actes du Colloque*, Centre de Recherche sur l'Histoire du XIX^e Siècle, Société d'Histoire de la Révolution de 1848, Paris I, sous la direction d'Alain Corbin et de Jean-Marie Mayeur, Paris 1997 et Mark Traugott (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, Durham, 1995.
- 17 Vincent Robert, *Les chemins de la manifestation*: 372, *op. cit.*
- 18 D'après Danielle Tartakowsky, disparues de la capitale depuis août 1944, les barricades apparaissent à nouveau, à trois reprises, en mai 1968. Le journal des Comités d'Action Lycéens (CAL) s'intitule d'ailleurs *Les Barricades*, dans *Les manifestations de rue en France. 1918-1968*, Thèse de doctorat État de l'Université Paris I, 1994.
- 19 Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Presses de Sciences Po, Paris, 1997.
- 20 L'étude de ces temporalités différentes représente d'ailleurs un des intérêts majeurs de l'anthropologie historique. Ainsi par exemple, dans *Le village des cannibales*, Flammarion, Aubier, Paris, 1990, Alain Corbin part-il du massacre d'un hobereau par la foule d'une foire de Dordogne à la fin des années 1870 pour analyser les distances, les écarts, entre la sensibilité dominante à l'époque et les comportements de ces paysans, restés insensibles à la modification des seuils du tolérable.
- 21 Patrick Bruneteaux, *Maintenir l'ordre*, Presses de Sciences Po, Paris, 1996.
- 22 Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin, Tenir les rangs. Les services d'encadrement des manifestations ouvrières (1909-1936), dans Pierre Favre (dir.), *La Manifestation*: 123-155, Presses de la FNSP, Paris, 1990.
- 23 Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue...*, *op. cit.*
- 24 Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue...*, *op. cit.*
- 25 Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, Paris, 1976.
- 26 Kenneth Sheard, *Boxing in the Civilizing Process*, Thèse d'État non publiée, Anglia, Polytechnic, Cambridge, 1992, citée dans, Eric Dunning, Culture, civilisation et sociologie du sport, *Cahiers de la Sécurité Intérieure* 26: 18-32, 1996.
- 27 Cette question est au cœur d'un débat vieux de plusieurs années entre Peter A. J. Waddington et Tony Jefferson dont nous avons présenté les éléments essentiels dans Olivier Fillieule, *Maintien de l'ordre...*: 183-202, *op. cit.*
- 28 Pierre Favre, Olivier Fillieule et Nonna Mayer, La fin d'une étrange lacune de la sociologie des mobilisations, *Revue Française de Science Politique* (47) 1: 3-28, février 1997.
- 29 Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue...*, *op. cit.*
- 30 J.A. Franck, La dynamique des manifestations violentes, *Revue Canadienne de Science Politique* (17) 2: 327, juin 1984.
- 31 Dominique Monjardet, Le maintien de l'ordre: technique et idéologies professionnelles des CRS, *Déviance et Société* (12) 2: 101-126, 1988.
- 32 Amitai Etzioni, *Demonstration Democracy*, *op. cit.*
- 33 Samuel Barnes et Max Kaase, Political Action: Mass Participation dans *Fine Western Democracies*, Sage Publication, Beverly Hills, 1979.
- 34 Frances Piven et Richard Cloward, Collective protest: a critique of resource mobilization theory, *International Journal of Politics, Culture and Society* 4: 435-458, 1991.
- 35 H.J. McCammon, Legal limits on labor militancy: Labor law and the right to strike since the New Deal, *Social Problems* (37) 2: 206-229, 1990.

